

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mercredi 29 juin 2022, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Bontrovato, commissaire – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire parent – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire – via TEAMS  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. James Kromida, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M<sup>me</sup> Mubeenah Mughal, commissaire parent  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire parent

Commissaires non présents :

M. Julien Feldman, commissaire  
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – Niveau primaire  
M<sup>me</sup> Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice, EAFP  
M<sup>e</sup> Magda Sokol, directrice, Services juridiques  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

3 membres du public étaient présents

1.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
2.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> M. Mughal absente lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-06-29-2</u></p>
3.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>3.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de Monsieur Joseph Lalla, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 04.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 19 h 12.</p>
4.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p><u>3.2 Licenciement de l'employé n° 841 989 346</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la personne salariée n° 841 989 346 a été formellement relevée de ses fonctions le 13 juin 2022, conformément à la clause 5.7-02 de la convention collective des enseignants;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>une enquête appropriée a été menée;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le syndicat a été informé par un avis écrit de l'intention de la Commission de résilier l'engagement de la personne salariée n° 841 989 346;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>il a été confirmé que le motif à l'origine du licenciement est l'inconduite et un comportement immoral;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'en vertu de la clause 5.7-00 de la convention collective des enseignants, le contrat d'engagement entre la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) et la personne salariée n° 841 989 346 soit résilié sur-le-champ et qu'à compter du 29 juin 2022, ladite personne salariée soit renvoyée de la Commission.</p> <p>Vote : 12-0-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> M. Mughal absente lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-06-29-3.2</u></p>
5.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, répond aux questions de M. Chris Eustace :</p> <p><u>M. Chris Eustace a adressé les questions suivantes en personne :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourquoi ce point ne figure-t-il pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui étant donné que l'Association prévoit le premier paiement très prochainement?</li> <li>2. Plutôt que d'approuver aveuglément l'augmentation des frais d'adhésion à l'ACSAQ, la CSEM pourrait-elle tenir un débat complet et une discussion sur cette question?</li> </ol>

M<sup>me</sup> Mubeenah Mughal se joint à la réunion via TEAMS à 19 h 17.

6. Liste de prix révisée pour les cafétérias et structure de la subvention pour 2022-2023

**ATTENDU QUE** la Politique alimentaire de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) exige que le conseil approuve chaque année la liste de prix pour les cafétérias et la structure de la subvention;

**ATTENDU QUE** la Politique alimentaire de la CSEM stipule que les cafétérias scolaires doivent être gérées de manière à ce que le coût imputé aux élèves pour ce service soit le moins élevé possible sur la base des critères de qualité, de quantité et de valeur nutritionnelle, dans le cadre de paramètres d'autofinancement;

**ATTENDU QU'**une augmentation de l'ordre de 10 à 12 % des prix des contrats confirmés pour les produits alimentaires et les approvisionnements est à prévoir;

**ATTENDU QUE** la liste de prix et la structure de la subvention présentées en mai représentent une augmentation de 9 % des revenus;

**ATTENDU QU'**une liste de prix révisée et la structure de la subvention proposées reflétant une augmentation de 11 % des revenus ont été soumises par le Service de l'organisation scolaire/Nutrition et services alimentaires;

**ATTENDU QUE** la liste de prix révisée et la structure de la subvention proposées tiennent compte d'une subvention de 600 000 \$ provenant du programme de lutte contre la pauvreté;

**ATTENDU QUE** le COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CCGC/CRR) recommande la liste de prix révisée et la structure de la subvention proposées;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CCGC/CRR), QUE la liste de prix révisée pour les cafétérias et la structure de la subvention pour 2022-2023 soient approuvées, tel qu'il est indiqué dans la documentation soumise à la réunion.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-06-29-6

7. Budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement 2022-2023

**ATTENDU QUE** l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) stipule que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit adopter son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023 et le transmettre au ministre de l'Éducation;

**ATTENDU QUE** la CSEM entrevoit la nécessité d'adopter un budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 dans lequel les dépenses surpasseront les revenus dans une proportion de 9 242 310 \$ et que cette somme est égale à la limite de 15 % fixée pour l'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2021, exclusion faite de la valeur nette des terrains et de la provision du 30 juin 2021 relative à la rétroactivité et à l'équité salariale;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE

RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette qui affiche des revenus de 400 665 499 \$ et des dépenses de 409 907 809 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la réunion.

Vote : 10-0-3. Motion adoptée. (M. A. Cannavino, M. M. Bentrovato et M. J. Lalla se sont abstenus)

Résolution n° 22-06-29-7

8. Recommandations du comité de planification à long terme

8.1 Expansion de l'école secondaire L.I.N.K.S. au 2<sup>e</sup> étage des installations de St. Pius X – Suite à la consultation

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du conseil du 24 mai 2022, le conseil des commissaires a approuvé, aux fins de consultation, par résolution n° 22-05-24-17.1, une proposition d'expansion de l'école secondaire L.I.N.K.S au 2<sup>e</sup> étage des installations de St. Pius X;

**ATTENDU QUE** le conseil d'établissement de St. Pius X et le comité de parents de la CSEM ont été invités à soumettre leurs points de vue, par écrit, au plus tard le 25 juin 2022, ce qu'ils ont fait, conformément à la documentation soumise;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE** le conseil approuve la proposition d'expansion de l'école secondaire L.I.N.K.S au 2<sup>e</sup> étage des installations de St. Pius X.

Vote : 13-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-06-29-8.1

8.2 Location et installation d'une salle de classe modulaire à l'école primaire internationale Michelangelo

**ATTENDU QUE** les inscriptions à l'école primaire internationale Michelangelo sont à la hausse et qu'en date du 30 septembre 2021, l'effectif scolaire s'établissait à 516 élèves, soit 109 % de la capacité d'accueil de l'école;

**ATTENDU QUE** selon le plan triennal 2022-2025, il est à prévoir que l'effectif scolaire se maintiendra, ce qui placera l'école en surcapacité pour les trois prochaines années;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme a examiné des solutions possibles concernant les besoins en espace de l'école primaire internationale Michelangelo;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme recommande à la direction de l'école primaire internationale Michelangelo de travailler à la réduction de l'effectif scolaire à sa capacité maximale de 100 % au cours des prochaines années scolaires 2022-2023 et 2023-2024;

**ATTENDU QUE** le comité de planification à long terme recommande que le Service des ressources matérielles (RM) obtienne tous les permis requis et prenne toutes les dispositions nécessaires pour lancer un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) en vue de louer et d'installer une classe modulaire sur le terrain de l'école primaire internationale Michelangelo à temps pour la rentrée scolaire en août 2023, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024 seulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE** le Service des

	<p>ressources matérielles prenne toutes les dispositions nécessaires en termes de budget, d'appel d'offres et de permis pour louer et installer une classe modulaire sur le terrain de l'école primaire internationale Michelangelo, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024 seulement.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une copie de cette résolution soit envoyée au conseil d'établissement de l'école primaire internationale Michelangelo.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-06-29-8.2</u></p>
9.	<p><u>Ententes de partenariat entre la CSEM et des organismes communautaires – Octroi de contrats</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a procédé à un appel d'offres en vue de recruter des partenaires communautaires aptes à offrir des programmes de formation professionnelle en collaboration avec la Commission scolaire English-Montréal;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'appel de candidatures n° PS22-0410 a pris fin le 30 mai 2022;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> neuf candidats ont répondu à l'appel d'offres de la CSEM;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité de sélection s'est réuni le 3 juin 2022 afin d'évaluer les neuf candidatures sur la base des critères de l'appel d'offres;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le comité de sélection a retenu six candidats qui satisfont aux critères;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ces six candidats retenus seront invités à conclure une entente de partenariat d'une durée de trois ans, se terminant le 30 juin 2025, et, qu'à sa discrétion, la CSEM pourra prolonger l'entente pour deux années supplémentaires;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à la lumière de la recommandation du comité de sélection, la CSEM conclue une entente de partenariat avec les candidats sous-mentionnés, et qu'ils soient placés sur la liste des partenaires communautaires à la suite de la signature du contrat, et ce, pour les trois prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie Érudit Inc.</li> <li>• Institut Ahmon de Montréal</li> <li>• Collège Fengye Inc.</li> <li>• Collège McGill Québec</li> <li>• Institut Supraca Inc.</li> <li>• Trois-A Centre de culture et échange</li> </ul> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer toutes les ententes de partenariat, telles que présentées dans l'appel de candidatures, au nom de la Commission scolaire English-Montréal.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-06-29-9</u></p>
10	<p><u>EAFP – Recrutement d'élèves internationaux</u></p> <p>Ce point a été présenté à titre d'information.</p>

